



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue le 3 avril 2023, la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine ».

Le règlement n°371-2023 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre à une personne d'entreposer une seule roulotte sur son terrain, à certaines conditions.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Acton le 14 avril 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 18 avril 2023.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,

Heidi Bédard